

Mise à jour sur les négociations avec VIA

Bonjour à tous!

Dans les bulletins Inforail antérieurs adressés à nos membres, nous avons régulièrement parlé des nombreuses demandes de concessions de la part de VIA Rail au détriment de nos membres. VIA a présenté ces nombreuses demandes avec insistance, et le Comité de négociation persiste à les rejeter fermement.

Afin de vous donner une idée de la situation à laquelle notre Comité de négociation doit faire face à la table, nous présentons ci-dessous certaines demandes de la compagnie.

Dans le groupe des métiers d'atelier, section locale 100 :

L'employeur demande l'abolition du paiement des heures supplémentaires lors des jours fériés, l'abolition des périodes de repos et du temps de toilette ainsi que de toutes ententes locales qui pourraient exister à différents endroits. Il existe des lettres d'entente qui couvrent différentes autres règles de travail que VIA veut abolir et, en plus, la compagnie exige une augmentation de la classification de préinspecteur dans certains secteurs de travail.

Dans les conventions collectives 1 et 2 :

L'employeur a toujours des demandes de concession sur la table qui ont trait à différentes lettres de préclusion dans la convention collective. Ces lettres traitent de questions telles que le non-paiement des heures supplémentaires avant 40 heures hebdomadaires ou 8 heures par jour dans la convention collective 1. L'article prévoit l'application du taux des heures supplémentaires lorsque nous travaillons une journée de congé. Dans la convention collective 2, l'employeur demande l'abolition et la réduction du fractionnement des vacances dont bénéficient nos membres depuis plusieurs années. De plus, certaines demandes touchent directement la structure de l'ancienneté dans les conventions collectives.

Le Comité de négociation est résolu à progresser dans certains domaines comme l'apprentissage dans les métiers d'atelier et, dans toutes les conventions collectives, sur la question irritante de l'ancienneté temporaire des superviseurs dont a abusé VIA dans les conventions collectives 1, 2 et 3. La compagnie exige davantage de flexibilité à ce chapitre.

Nos propositions sur plusieurs aspects des conventions collectives 1, 2 et 3 ne représentent aucun coût pour l'employeur, mais ce dernier persiste à refuser ces améliorations. Cet après-midi, le Comité central de négociation, avec l'aide de la représentante nationale, Jo-Ann Hannah, a présenté la position du syndicat concernant le régime de retraite et les améliorations aux avantages sociaux. Nous attendons maintenant une réponse à ces propositions. L'attitude de VIA, qui a choisi de faire systématiquement obstacle à toutes tentatives d'amélioration au cours des présentes négociations, est pour le moins frustrante. Nous avons été avisés aujourd'hui que

l'employeur entend présenter une proposition globale au cours de la journée de demain. Nous nous attendons à ce que cette proposition renferme les mêmes demandes que celles devant nous depuis octobre. Comble de l'insulte, l'équipe de direction de VIA a clairement tenté de provoquer nos membres en formant des cadres dans certains secteurs pour prendre la relève des travailleuses et des travailleurs en cas de conflit. Nous prévenons la société que ce genre de provocation ne sera pas toléré et qu'elle se heurtera à toute la résistance et à la solidarité de nos membres.

Bien que la récente déclaration publique de M. Laliberté vise à minimiser l'arrogance de cette décision, notre équipe de négociation est toujours déterminée à conclure une entente juste et équitable. À notre avis, même si un conflit éclatait, nos membres chez VIA appuieront leur Comité de négociation, et qu'il ne fasse aucun doute que le président national des TCA-Canada, Ken Lewenza, épaulera sans réserve les travailleuses et les travailleurs de VIA avec l'appui de nos 220 000 membres partout au Canada. Afin de veiller à ce que l'ensemble du syndicat reconnaisse la nature pénible des pressions exercées sur nos membres chez VIA, Ken Lewenza a demandé à tous les directeurs nationaux ainsi qu'au personnel à l'échelle nationale de donner leur appui inconditionnel aux membres chez VIA.

Chefs de grève

Nous avons compilé une liste de chefs de grève qui travailleront étroitement avec nos membres à chaque endroit. Nous avons prévu une série de conférences téléphoniques avec ces chefs pour les former et les appuyer dans leurs tâches difficiles. Le Comité central de négociation désire remercier ces membres qui se sont portés volontaires.

Nous sommes toujours déterminés à communiquer avec nos membres, chaque jour si possible, sur le déroulement des négociations. La date butoir du dimanche 27 juin à minuit est toujours valable. En vertu de la loi, nous sommes tenus de donner à l'employeur et au ministère du Travail un avis de grève de 72 heures. Le Comité de négociation prendra incessamment une décision sur cette question et en avisera immédiatement les membres. Nous avons repoussé cette mesure, mais nous n'aurons probablement pas d'autre choix si nous voulons en arriver à un règlement.

Le Comité de négociation tient à assurer les membres qu'il est déterminé à obtenir une entente sans conflit malgré les nombreux défis à relever. Nous reconnaissons que cette situation crée d'importantes pressions sur nos membres et nos clients, mais VIA doit comprendre que nous ne sommes pas disposés à retourner en arrière sur des gains durement acquis au cours des années précédentes; autrement, ce serait aller à l'encontre du meilleur intérêt de nos membres.

En terminant, nous vous demandons de maintenir l'excellent service que vous donnez aux clients de VIA partout au pays et vous remercions de votre appui indéfectible.

Solidairement,
Le Comité central de négociation chez VIA
Section locale 100 des TCA
Conseil 4000 des TCA